

SEANCE DU 19 JANVIER 2016

Date de convocation : 15/01/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRÉ, Chantal HULAUD (20h50), Romain LEMARCHAND, Julien BAILLEUL, Guillaume BOULASSIER, Stéphane QUERNEC (20h55), Régine LEDREUX, Jérôme BOURNONVILLE, Nicolas BRAULT, Michel BULET.

Absents : Catherine LANGLAIS
Nathalie MONTEMBAULT

Secrétaire : Michel BULET

En préambule de la séance, Monsieur Jérôme BOURNONVILLE informe l'assemblée qu'il va enregistrer l'ensemble du conseil municipal à l'aide d'un dictaphone posé devant lui. Face à la surprise générale et aux vives réactions des autres membres du conseil municipal, Monsieur Jérôme BOURNONVILLE n'étant pas en mesure de présenter les articles du code des collectivités ou l'éventuelle jurisprudence sur le sujet qui permettent ce type d'enregistrement sans demande d'autorisation préalable, ce dernier met fin à l'enregistrement et sollicite un entretien avec M. le Maire à ce sujet.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES MARDI 17 ET LUNDI 21 DECEMBRE 2015

Monsieur Jérôme BOURNONVILLE conteste la rédaction du point N°2015-129 Rénovation de la mairie et de la salle des fêtes du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre et plus particulièrement la formule "*le plan n'est pas définitif à ce stade des études préliminaires*" arguant que cette précision n'aurait pas été donnée lors des débats qui ont précédé le vote. Il demande à ce que cette formule soit retirée du compte rendu. Après en avoir discuté, l'ensemble des autres membres du conseil municipal présents lors de ce conseil du 17 décembre conteste cet avis et convient que cette précision a, au contraire, été donnée avant le vote et qu'il n'y a pas lieu de modifier le compte-rendu qui est fidèle aux éléments présentés dans la note de synthèse et ceux donnés en séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2015 est approuvé à la majorité (pour : 10, contre : 1 (M. Jérôme BOURNONVILLE), abstention : 0)

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

N° 2016-01 BUDGET LOTISSEMENT 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget lotissement fait l'objet d'écritures de stock en fin d'exercice. Afin de pouvoir régulariser ces écritures en fonction du nombre de lots vendus sur l'année 2015, il s'avère nécessaire de procéder à un rééquilibrage du budget comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Cpte-7133 –variation des en-cours de production de biens	+ 188 309.20 €	Cpte 7015 –vente de terrains aménagés	+188 309.20 €
Cpte-608-frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	+ 6570.73 €	Cpte 796- Transferts de charges financières	+ 6570.73 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+194 879.93 €		+194 879.93 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	INVESTISSEMENT	RECETTES
Cpte 1641-Emprunts en euros	+ 188 309.20 €	Cpte 3351-Terrains	+ 188 309.20 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+188 309.20 €		+188 309.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** les modifications budgétaires ci-dessus.

N° 2016-02 ASSAINISSEMENT – ETUDE DIAGNOSTIC RESEAU

(Monsieur Guillaume BOULASSIER ne participe pas au débat ni au vote)

La surveillance du système d'assainissement de Saint-Médard sur Ille réalisée par le CD35 a montré une surcharge hydraulique importante dans les réseaux d'eaux usées du bourg. Cette surcharge hydraulique génère des dysfonctionnements au niveau du poste de refoulement principal et de la station d'épuration et bloque les projets d'urbanisation.

La commune a lancé une consultation pour une mission d'étude décomposée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. L'objectif de l'étude est de localiser précisément les intrusions d'eaux claires et définir un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation des réseaux.

En outre, sur la base des documents existants (auto-surveillance et documents d'urbanisme), l'entreprise retenue devra déterminer le nombre d'habitants encore raccordables à la station et une éventuelle échéance de saturation.

En tranche conditionnelle, l'entreprise retenue réalisera l'étude d'incidence des rejets de la station d'épuration pour sa charge à long terme.

La consultation a pris fin le vendredi 4 décembre 2015.

Quatre entreprises ont déposé une offre :

- IDEE TECH SAS
- AEC
- EF Etudes
- SAFEGE

L'analyse des offres est présentée au conseil municipal et il est proposé de retenir l'entreprise EF ETUDES (35250 St Germain-sur-Ille) pour un montant de 30530 € HT pour la tranche ferme et 4000 € HT pour la tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (10 votants),

- **retient** l'offre de la société EF ETUDES pour un montant total de 34530 € HT (tranche ferme et conditionnelle).

N° 2016-03 PASSAGE A NIVEAU – PROTOCOLE DE SOUTIEN AU PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°11 - REALISATION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DE LA RD 106

Dans un courrier reçu le 15 janvier 2016, Monsieur Le Préfet Patrick STRZODA accepte de différer la fermeture du passage à niveau sous réserve du respect d'engagements pris par les partenaires du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 10, contre : 0, abstention : 1 (Jérôme BOURNONVILLE))

- **autorise** M. le Maire à signer le protocole d'accord.

N° 2016-04 ENQUETE PUBLIQUE – CHEMIN COMMUNAL LA TILLARDERIE

Afin de régulariser le tracé de la voie communale N°8 au lieu-dit La Tillarderie, M. MANCEL confirme son souhait de procéder à un échange de parcelles avec la Commune.

Il s'agit pour M. MANCEL d'acquérir la portion du chemin rural situé entre sa maison et la route actuelle ainsi que la bande au nord de la parcelle B575 (dans le prolongement de la parcelle B574). En échange, M. MANCEL accepte de céder à la Commune une partie située au sud des parcelles B 573 et B 572 qui lui appartiennent.

Dans le cadre de cet échange, M. MANCEL accepte préalablement la mise en place d'une enquête publique ainsi que la prise en charge de la moitié des frais occasionnés par cette acquisition (frais d'enquête- frais de géomètre- frais de notaire et de publication aux hypothèques) à hauteur de 1200 € maximum.

Le dossier d'enquête devra comprendre :

- a) la délibération de mise à l'enquête
- b) une notice explicative
- c) un plan de situation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise** M. le Maire à soumettre ce dossier à enquête publique
- **autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sous réserve d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

N° 2016-05 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES (TEPCV)

Afin de pouvoir lancer la consultation pour l'achat des véhicules électriques dans le cadre de la convention TEPCV dont bénéficie le Val d'Ille, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes réunissant les communes concernées et la communauté de communes.

La constitution du groupement de commandes passe par la signature d'une convention, pour laquelle chaque Maire doit avoir une délégation de son conseil municipal, prise par délibération, ainsi que le Président du Val d'Ille qui doit avoir une délégation du conseil communautaire.

Un projet de convention est présenté aux conseillers municipaux.

La commune souhaite acquérir un Kangoo électrique dans le cadre de cette convention. La commune aura un reste à charge de 20% du prix du véhicule (hors options et déduction faite de la prime énergétique). Ce reste à charge est estimé à 5000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise** M. le Maire à signer cette convention.

N° 2016-06 REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE – DOTATION 2015 – PROGRAMME 2016

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Conseil Départemental. Les sommes allouées sont utilisées au financement de projets d'aménagement tels que la sécurité sur voirie.

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne doivent pas être déjà réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter l'attribution d'une subvention (plafond 5350 €) pour les projets suivants à l'étude :
 - Création de chicanes Rue de la Côte
 - Création de chicanes-écluses au lieu-dit La Haute Touche et Mouillé
 - Réfection du parking de la salle des sports

N° 2016-07 COTISATION ARIC 2016

La commune a reçu la demande de cotisation annuelle de l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** M. le maire à verser la cotisation annuelle à l'ARIC pour l'année 2016, dont le montant s'élève à 519 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Un virement de crédits de 245 € a été effectué en section de fonctionnement depuis le compte des dépenses imprévues vers le compte 7391171 afin de régulariser une écriture concernant le dégrèvement de la taxe foncière jeunes agriculteurs.
- ✓ Signature du devis SMR pour la réalisation de 5 écluses aux 4 chemins, La Croix Herbelle, la Ratulais et la Perrière Colin, pour un montant de 13 010.46 € TTC.
- ✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée que des groupes de travail ouverts aux conseillers communautaires du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné et aux conseillers municipaux sur proposition du maire ont été créés pour travailler sur les impact de la fusion des deux communautés de communes au 1er janvier 2017.
- ✓ Madame Régine LEDREUX, adjointe aux affaires sociales et aux associations, informe l'assemblée d'une demande de la commune de Montreuil-sur-Ille de participation financière à l'entretien des terrains de foot de Montreuil-sur-Ille, siège de l'association de football intercommunale Union Sportive Montreuil Feins Saint-Médard (USMFSM). La participation reposera sur le nombre d'adhérents des communes.
- ✓ Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 23 février 2016.

Fin à 22h10

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	
G. BOULASSIER		C. HULAUD	
R. LEDREUX		C. LANGLAIS	Absente
M. BULET		N. MONTEBAULT	Absente
S. QUERNEC			